

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

21 septembre 2024

DATE DE CONVOCATION

15 septembre 2024

DATE D’AFFICHAGE

23 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 19

PROCURATION(S) 13

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-ET-UN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 09H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, LECERF, NDIAYE, GODEFROY, GRESSENT.

Mmes ROUSSELIN, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. MARC, COPLO, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes DUVALLET, BENAMARA, LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Étaient absents : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme DUVALLET à M. JAMET, Mme BENAMARA à M. AVOLLÉ, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, M. MARC à M. NDIAYE, M. COPLO à M. BALUT, Mme POUHÉ à Mme ALTUNTAS, Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme GÜTH à Mme BATAILLE, M. SABIRI à M. AIT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

M. Baptiste GODEFROY

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEFEBVRE, ZAPPIA,

Délibération N°15

SCOLAIRE - MISE EN PLACE DU PROJET « NOTRE ECOLE FAISONS LA ENSEMBLE » SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE.

Mme Béatrice Deboissy expose au Conseil municipal,

Dans le cadre de la démarche « Notre École, Faisons la Ensemble » portée par l'Éducation Nationale, une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

2 projets sont présentés par les écoles Les Dominos et Coluche :

Ecole Les Dominos :

Le projet « Education à l'art visuel, éducation par l'art visuel : un centre d'art collaboratif au service du PEAC. L'Atelier 110 » a été présenté par l'école des Dominos et validé par le Rectorat pour l'ensemble des écoles de la commune.

Contexte du projet : Éducation à l'art visuel, éducation par l'art visuel.
Le projet sera développé dans le local situé 110 rue Grande, mis à disposition par la ville. Cet espace sera géré par les services municipaux sur les temps scolaires et péri/extra scolaires et l'association la Laverie en soirée et le Week-end.

- Un espace dédié aux arts visuels
- Fédérateur et ouvert à un public élargi
- Situé en centre-ville à proximité des structures culturelles
- Un espace visible avec une communication active
- Un espace à vocation sociale et culturelle
- Une offre de qualité : formations, cours, aide à l'orientation, documentation
- Un espace inscrit dans la dynamique culturelle locale et Régionale.

Description du projet :

Ouvrir un espace ressource collaboratif inter-écoles afin de valoriser l'éducation à l'art visuel et l'éducation par l'art visuel de la TPS au cycle 4 au service du PEAC (Projet d'Education Artistique et Culturelle).

3 principaux objectifs :

- **Aménager un espace flexible de ressources collaboratives** inter-écoles en arts visuels de la TPS au cycle 4 avec du matériel innovant et adapté aux plus jeunes (bien-être)
- **Favoriser la création artistique dans un espace commun** proposant documentations et formations aux élèves et aux enseignants (excellence et égalité des chances)
- **Eduquer les élèves à l'art visuel** au service du PEAC afin qu'ils deviennent des citoyens éclairés en favorisant la liaison école/Famille et école/partenaires (rencontre des partenaires : parents, Espaces, crèche, public second degré, CFA, Artistes en résidence...) tout au long de l'année.

Dans le cadre de ce projet, le financement NEFLE, dont le montant alloué est de **33 902,81 euros**, permettra d'aménager et d'équiper le lieu avec du mobilier et du matériel adapté et spécifique.

Afin de permettre la réalisation et le développement du projet, la ville assurera la mise à disposition du local et d'un intervenant animateur culturel.

Ecole Coluche :

Le projet pédagogique « Quand mathothèque et médiathèque riment avec familythèque » a été présenté par l'école Coluche élémentaire et validé par le Rectorat. L'idée, est de créer un lieu commun pour renouer le lien entre l'école et les familles au service des apprentissages.

Contexte du projet : l'équipe pédagogique a constaté que :

- Les résultats aux évaluations nationales montrent des difficultés au niveau de la compréhension orale et écrite, du vocabulaire et de résolution de problèmes
- Le peu d'investissement des familles dans le parcours scolaire de leur enfant
- L'importance du nombre de familles qui ne maîtrisent pas ou ne parlent pas la langue française à la maison
- L'importance de lutter contre les stéréotypes filles/garçons.

Description du projet :

Créer du lien entre l'école et les familles au service des apprentissages en aménageant un lieu d'échanges et de partages au sein de l'école.

4 principaux objectifs :

- **Faire de la familythèque, un lieu commun**, de bien-être, de confiance, d'échanges et de partages entre les familles et l'école
- **Réinvestir les notions des fondamentaux en mathématiques et français** par des jeux utilisés en classe et prêtés dans les familles
- **Veiller à respecter l'égalité filles/garçons** dans les actions mis en place (déconstruire les stéréotypes de genre, égalités des genres)
- **Création d'une culture de respect.**

Dans le cadre de ce projet, le financement NEFLE, dont le montant alloué est de **9400 euros, réparti en 2 versements** (année scolaire 2023/2024 : 4700€, année scolaire 2024/2025 : 4700€) permettra d'aménager et d'équiper le lieu avec du mobilier et du matériel adapté et spécifique.

Les présentes conventions ont pour objet d'organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférentes aux projets pédagogiques présentés en annexe.

La Ville s'engage à :

- Permettre la mise en place des projets
- Signer et transmettre les conventions au Rectorat
- Editer et transmettre les bons de commande de matériel et mobilier
- Réceptionner les commandes et transmettre aux porteurs
- Transmettre les factures, suivis et bilans financiers au Rectorat

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de financement dans le cadre du fonds pédagogique.
- **APPROUVE** la mise en place des projets NEFLE « Atelier 110 » et « Quand mathothèque et médiathèque riment avec familythèque » en 2024
- **INSCRIT** les sommes correspondantes, en dépenses et en recettes, au budget de la Collectivité

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

